

La Gazette de **WISSOUS**

Au CŒUR de
la vie municipale

HORS SÉRIE ÉLECTIONS MUNICIPALES - MAI 2026



*Retour sur
l'installation du
conseil municipal*

*Présentation
de l'équipe
municipale*

*Fonctionnement du
conseil municipal et de
l'agglomération Paris-Saclay*

Sommaire

- 3 Édito
- 4-5 Installation du conseil municipal
- 6-7 Présentation de l'équipe municipale
- 8-9 Rôle du conseil municipal et rôle du maire
- 10-11 Rôle des élus municipaux
- 12-13 Compétences de la commune
- 14-15 Compétences de l'agglomération Paris-Saclay
- 16 Tribunes
- 17-19 Agenda de mai



Résultats des élections municipales

Résultats du scrutin pour l'ensemble des 5 bureaux de vote de la commune :

- Taux de participation : 58,74 %
 - Nombre de votants : 3 087
 - Nombre d'inscrits : 5 256
 - Nombre d'abstentions : 2 169
- **Liste 1 : Wissous notre ville**
Philippe DE FRUYT : 993 voix (33,10 %)
 - **Liste 2 : Agir pour Wissous**
Cyrille TELMAN : 2 007 voix (66,90 %)

Avec 66,90 % des suffrages exprimés, c'est la liste *Agir pour Wissous* menée par Cyrille Telman qui est élue.



Directeur de la publication : Cyrille Telman
Directeur de la communication : Jean-Philippe Boutaric
Conception et exécution graphique : Mélanie Gentil
Photos : mairie de Wissous, Adobe Stock, Georges Jabbour
Impression : Desbouis Grésil - 91230 Montgeron
Distribution : le diffuseur des collectivités - 91350 Grigny
Problème de distribution : communication@wissous.fr
Bulletin d'informations municipales tirage : 4 000 ex.
- gratuit



IMAGINA





Chères Wissoussiennes, Chers Wissoussiens,

À l'issue des élections municipales, une nouvelle étape s'ouvre pour notre ville. Le conseil municipal, récemment installé, est bien plus qu'une instance institutionnelle : il est le lieu où s'exprime, se débat et se construit l'intérêt général au service de Wissous.

Composé d'élus aux parcours, aux sensibilités et aux compétences complémentaires, le conseil municipal a pour mission de décider des grandes orientations de la commune, de voter le budget, de définir les projets structurants et d'accompagner le quotidien des habitants. Chaque élu, qu'il appartienne à la majorité ou à l'opposition, y exerce un mandat confié par les citoyens, dans le respect du pluralisme et du débat démocratique.

Mais la démocratie locale ne se limite pas au temps de l'élection. Elle se vit au quotidien, dans l'écoute, la concertation et le dialogue. C'est le sens de l'engagement pris par l'équipe municipale : faire vivre une démocratie participative, associant les Wissoussiennes et les Wissoussiens aux réflexions et aux décisions qui concernent leur cadre de vie, leur quartier, leur avenir.

La démocratie locale ne se limite pas au temps de l'élection. Elle se vit au quotidien, dans l'écoute, la concertation et le dialogue.

Les élus sont avant tout des femmes et des hommes de terrain. Disponibles, accessibles, présents, ils sont à l'écoute des attentes, des préoccupations et des propositions des habitants. Car une ville ne se gouverne pas à distance : elle se construit dans la proximité, la confiance et le respect.

Ce hors série est l'occasion de mieux comprendre le fonctionnement du conseil municipal, le rôle de chacun et la méthode qui guidera l'action communale durant ce mandat : une action responsable, transparente et profondément ancrée dans la réalité de Wissous et de ses habitants.

Cyrille Telman
Maire de Wissous



Installation du conseil municipal

Une nouvelle équipe municipale pour Wissous

Le 20 mars dernier, le conseil municipal d'installation s'est tenu à Wissous, marquant une étape importante de la vie démocratique locale.



Cyril Telman et Mélanie Desesquelles,
1^{re} adjointe au maire.

À l'issue de son installation, le conseil municipal a élu Cyril Telman maire de Wissous. Conformément à la tradition républicaine, la séance s'est poursuivie par la remise de l'écharpe tricolore au maire, symbole de son autorité et de son engagement au service de la commune.

Le conseil municipal a ensuite procédé à l'élection des adjointes et adjoints. À cette occasion, le maire a annoncé la répartition des délégations qui leur sont confiées (voir pages 6 et 7), permettant l'organisation et la mise en œuvre cohérente de l'action municipale.

Cette séance solennelle s'est conclue par la remise des écharpes républicaines aux adjointes et adjoints, marquant leur entrée officielle en fonction ainsi que l'engagement collectif pris au service de l'intérêt général et des habitantes et habitants de Wissous.



Cyril Telman et Olivier Perrot,
2^e adjoint au maire.



Cyril Telman et Corinne Guyot,
3^e adjointe au maire.



Cyril Telman et Frank Chmitelin,
4^e adjoint au maire.



Le saviez-vous ?

L'écharpe tricolore est un signe distinctif des élus lors des cérémonies officielles.

Chez le maire, le pompon est doré.
Chez les adjointes et les adjoints, il est argenté.

Le sens de port de l'écharpe a également son importance : elle se porte à l'épaule droite. Pour les maires et leurs adjoints, le bleu doit être placé près du col, tandis que pour les parlementaires c'est le rouge qui se positionne près du col.



Cyrille Telman et Ligia Jardim,
5^e adjointe au maire.



Cyrille Telman et Florian Gallant,
6^e adjoint au maire.



Cyrille Telman et Françoise Fernandes,
7^e adjointe au maire.

Présentation de



**Cyrille
Telman**



**Mélanie
Desesquelles**

*1^{re} adjointe déléguée à
la petite enfance et à
l'enfance*



**Olivier
Perrot**

*2^e adjoint délégué
aux sports et à la vie
associative*



**Corinne
Guyot**

*3^e adjointe déléguée
à l'évènementiel, aux
spectacles vivants
et au jumelage*



**Joel
Tavares Almeida**

Conseiller municipal



**Karine
Thioux**

*Conseillère municipale
déléguée à la jeunesse
et au bien-être animal*



**Pierre
Seguin**

*Conseiller municipal
délégué aux relations
institutionnelles et au devoir
de mémoire*



**Marie
Fraga**

*Conseillère municipale
déléguée aux crèches*



**Christophe
Boulmier**

*Conseiller municipal
délégué au budget*



**Sébastien
Le Breton**

*Conseiller municipal
délégué au budget*



**Elodie
Posty Pinheiro**

*Conseillère municipale
déléguée aux écoles*



**Maouloud
Gueye**

*Conseiller municipal
délégué à la démocratie
locale et data*



**Rania
Moulai**

*Conseillère municipale
déléguée à la médiathèque
et au conservatoire*

Groupe de l'opposition Wissous avant tout



**Philippe
De Fruyt**

Conseiller municipal



**Bernadette
Maillet**

Conseillère municipale

l'équipe municipale



**Frank
Chmitelin**

*4^e adjoint délégué
à l'aménagement et
à l'urbanisme*



**Ligia
Jardim**

*5^e adjointe déléguée
à l'action sociale, à la
santé et à la transition
écologique*



**Florian
Gallant**

*6^e adjoint délégué
aux finances*



**Françoise
Fernandes**

*7^e adjointe déléguée
au logement et aux seniors*



**Chantal
Corenwinder**

*Conseillère municipale
déléguée aux mobilités
et aux transports*



**Bernard
Roy**

*Conseiller municipal
délégué à l'aménagement
de l'espace public, au cadre
de vie et à la proximité*



**Soufia
Bessol**

*Conseillère municipale
déléguée au partenariat
médical*



**Laurent
Médina**

*Conseiller municipal
délégué à la culture
urbaine*



**Hanen
Sayah**

*Conseillère municipale
déléguée aux actions
culturelles*



**Christophe
Renaudin**

*Conseiller municipal
délégué au patrimoine*



**Chadia
Trabelsi**

*Conseillère municipale
déléguée au handicap*



**François-Xavier
Beorchia**

Conseiller municipal



**Plus d'infos sur
www.wissous.fr**



**Stéphane
Durand**

Conseiller municipal



**Pascale
Michon**

Conseillère municipale



Quel est le rôle d'un conseil municipal ?

Le conseil municipal est l'assemblée qui prend les décisions pour la commune. Composé du maire, des adjoints et des conseillers municipaux élus, il débat et vote les orientations, les budgets et les projets.

Au-delà des séances du conseil, les élus agissent au quotidien pour faire fonctionner les services municipaux et répondre aux besoins des habitants. Ils portent également des projets à moyen et long terme, en assurant leur lancement, leur suivi et leur réalisation.



Vote le budget communal



Assure l'action sociale



Crée ou supprime des services publics



Gère le patrimoine communal



Mène des actions économiques



Organise et gère les crèches, les écoles maternelles et élémentaires

Quel est le rôle du maire ?

Le maire est à la fois l'élu de proximité et le principal acteur de la vie communale. Il exerce ses fonctions au nom de la commune et de l'État, dans le respect des lois et des décisions du conseil municipal.



Exécutif de la commune

▶ Prépare et exécute les décisions du conseil municipal

Met en œuvre les orientations votées, pilote les projets municipaux et en assure le bon déroulement.

▶ Dirige l'administration communale

Encadre les services municipaux et coordonne l'action des différents secteurs de la collectivité.

▶ Exerce les pouvoirs de police administrative

Garantit la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques (circulation, stationnement, prévention, propreté, etc.).

▶ Prend des arrêtés municipaux

Édicte les actes nécessaires à la gestion quotidienne de la commune (travaux, circulation, autorisations...).

▶ Représente la commune

Agit au nom de la ville, notamment en justice, et signe les actes officiels.



Agent de l'État

▶ Officier d'état civil

Enregistre les naissances, les mariages et les décès, délivre les actes et conserve les registres.

▶ Officier de police judiciaire

Contribue à la prévention et à la constatation de certaines infractions, sous l'autorité du procureur de la République.

▶ Organise les élections

Met en place les bureaux de vote, garantit le bon déroulement du scrutin et proclame les résultats communaux.

▶ Responsable de la tenue de la liste électorale

Instruit les inscriptions et les radiations sous le contrôle d'une commission administrative pluraliste. Cette instance garantit la régularité, la transparence et l'impartialité du scrutin.

▶ Chargé du recensement citoyen

Recueille les déclarations des jeunes de 16 ans et transmet les informations à l'État.

▶ Organise les cérémonies patriotiques

Coordonne les commémorations nationales avec les associations et les services de l'État.





Le rôle des élus municipaux

Autour du maire, les élus municipaux forment une équipe engagée au service du projet communal et des habitants. Chacun, selon son rôle et ses missions, contribue à la vie démocratique locale, à la conduite des politiques publiques et au bon fonctionnement de la commune.

Les adjoints au maire

Élus par le conseil municipal parmi ses membres, ils assistent le maire dans l'exercice de ses fonctions. Ils sont chargés de délégations dans des domaines précis de l'action municipale tels que l'éducation, l'urbanisme, la solidarité, la culture, l'éducation ou encore l'environnement.

Ces délégations, formalisées par arrêté du maire, permettent d'organiser le travail de l'exécutif municipal, d'assurer le suivi des projets et de mettre en œuvre les décisions du conseil municipal.

Les adjoints agissent au nom du maire et sous son autorité, qu'ils peuvent représenter dans ce cadre. Contrairement aux autres élus, ils peuvent en outre exercer certaines compétences spécifiques, telles que les fonctions d'officier de police judiciaire ou la célébration des mariages au titre de l'état civil.

Les conseillers municipaux délégués

Ils apportent un appui ciblé à l'action municipale. Investis par le maire d'une mission ou d'un domaine spécifique, ils interviennent en coordination avec l'adjoint référent ou le maire.

Leur engagement permet de renforcer la présence sur le terrain, d'assurer un suivi de proximité des projets et de maintenir un lien direct avec les habitants, les associations et les partenaires. Ils contribuent ainsi à la réactivité et à l'efficacité de l'action publique locale.

Le saviez-vous ?

Le maire et les adjoints sont élus par les membres du conseil municipal lors de la première séance suivant les élections municipales.

Il est assisté par des adjoints auxquels il peut déléguer une partie de ses fonctions.



Les conseillers municipaux

Ils occupent, eux aussi, une place essentielle dans la vie municipale. Par leur participation active aux conseils municipaux et aux commissions, leur proximité quotidienne avec les habitants et leur connaissance du territoire, ils enrichissent les débats, relaient les préoccupations du terrain et accompagnent la mise en œuvre des projets communaux. Leur implication régulière, souvent discrète mais indispensable, contribue pleinement au fonctionnement démocratique de la commune et à la cohésion de l'équipe municipale.

Et l'opposition dans tout ça ?

Les membres de l'opposition municipale sont des conseillers municipaux élus au suffrage universel.

L'opposition municipale joue un rôle démocratique réel et clairement défini : elle représente une minorité issue du suffrage universel et n'exerce pas le mandat de gouverner. La conduite des affaires municipales appartient à la majorité élue, mandatée par les électeurs pour mettre en œuvre un projet et des orientations politiques. Le rôle de l'opposition consiste à s'exprimer, à critiquer le cas échéant les choix opérés, à alerter sur ce qu'elle estime contestable et à faire entendre des positions alternatives.

L'opposition contribue au débat et exerce un droit de regard nécessaire, sans prétendre à l'arbitrage. Une opposition utile est une opposition qui joue pleinement son rôle sans entretenir de confusion sur les responsabilités. Elle enrichit le débat public, mais ne décide pas. Elle questionne, mais ne gouverne pas. L'équilibre démocratique local repose sur cette distinction claire entre majorité décisionnaire et opposition minoritaire.



À SAVOIR

Le conseil municipal de Wissous compte 29 sièges. À l'issue des élections, la liste *Agir pour Wissous* en obtient 25, contre 4 pour *Wissous notre ville*. La commune dispose également d'un siège communautaire, attribué à la liste arrivée en tête.

Les compétences de la commune

Au cœur de l'organisation territoriale, la commune assure des missions essentielles au service des habitants. Elle accompagne les grands moments de la vie civile, gère des services de proximité et contribue à l'aménagement du cadre de vie. Par sa connaissance fine du terrain et son action quotidienne, elle demeure un acteur central de la cohésion locale et de l'intérêt général.



Action sociale
Gestion du CCAS (centre communal d'action sociale), aides ponctuelles aux familles.



Sécurité et tranquillité publique
Police municipale, prévention et réglementation locale.



Urbanisme
Règles d'aménagement du territoire et autorisations de construire.



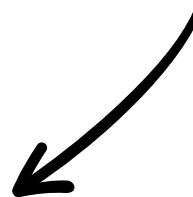
Voirie et espaces publics
Entretien des routes communales, éclairage public, espaces verts (hors zone d'activité économique).



État civil et citoyenneté
Organisation des élections, gestion des registres d'état civil.

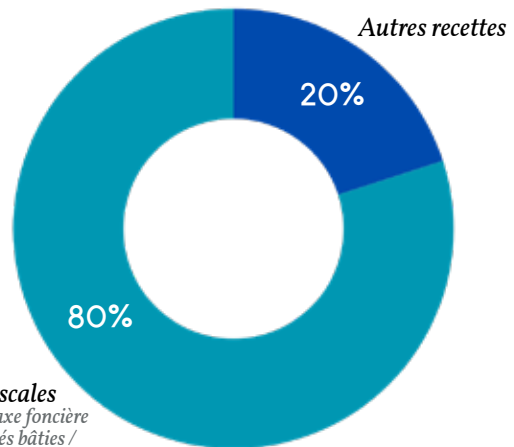


Culture et sport
Bibliothèques, équipements sportifs, centres culturels, patrimoine



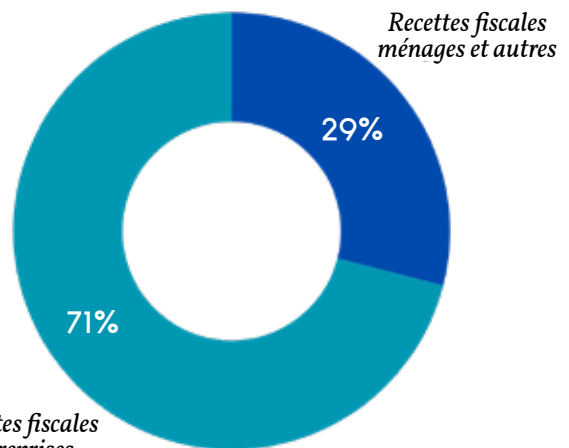


D'où viennent les recettes de la commune ?

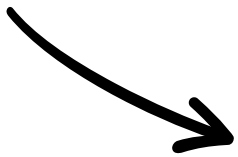


Recettes fiscales
(taxe foncière / taxe foncière sur les propriétés bâties / taxe foncière sur les propriétés non bâties)

Répartition des recettes fiscales



Recettes fiscales entreprises



Crèches, écoles maternelles et élémentaires

Construction, entretien des crèches et des écoles. Organisation des services scolaires, périscolaires.



Logement

Actions en faveur de l'accès au logement, de la diversité de l'offre, gestion du patrimoine communal, du parc locatif, des logements sociaux et des baux commerciaux.

À NOTER

Les recettes fiscales représentent 80 % des ressources de la commune. Parmi celles-ci, 71 % proviennent des entreprises, soulignant le rôle essentiel du tissu économique local dans le financement des politiques publiques.

L'agglomération Paris-Saclay

Le rôle de l'agglomération Paris-Saclay

L'agglomération Paris-Saclay regroupe 27 communes afin de mener des actions à une échelle plus large que celle de chaque ville. Elle coordonne des politiques publiques communes, organise des services mutualisés et pilote des projets structurants pour le territoire. **Son objectif** : améliorer le cadre de vie, développer l'attractivité économique et assurer des services cohérents pour les habitants.

Les compétences obligatoires

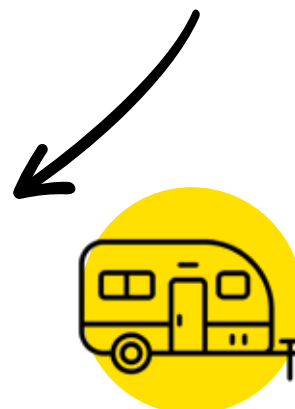
L'agglomération exerce un ensemble de missions définies par la loi, parmi lesquelles :



Développement économique : soutien aux entreprises, zones d'activité, innovation, entretien voirie ZAE.



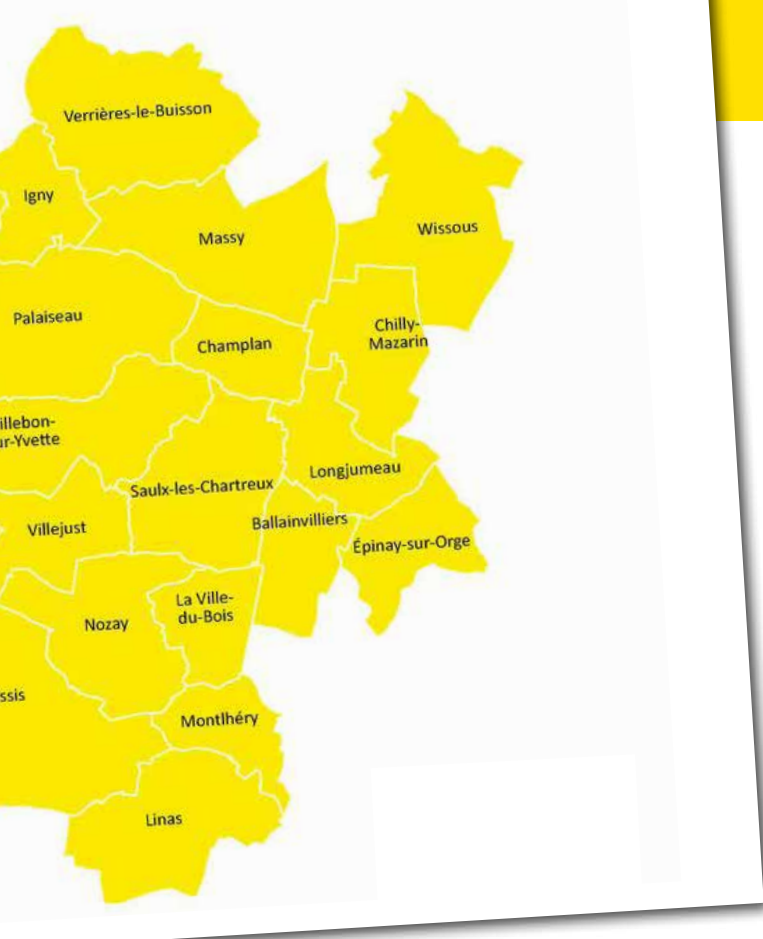
Aménagement de l'espace communautaire : urbanisme, cohérence des projets d'aménagement.



Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire



Grégoire de Lasteyrie
Président de l'agglomération Paris-Saclay



Cyrille Telman
Président délégué aux politiques jeunesse



Site internet de l'agglomération
www.paris-saclay.com



Politique de la ville :
actions de cohésion sociale et de renouvellement urbain.



Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.



GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).



Équilibre social de l'habitat : planification du logement, mixité et constructions adaptées.

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- Travaux hydrauliques
- Maîtrise foncière en vue de l'exercice des compétences de la communauté concernant les opérations définies par le conseil communautaire
- Actions et opérations d'aménagement en vue de l'exercice des compétences de la communauté
- Politique et mise en oeuvre d'infrastructures de communications électroniques et d'aménagement du territoire
- Énergie
- Actions culturelles, sportives et scientifiques

Tribunes

Groupe de la majorité

AGIR POUR WISSOUS

Une confiance claire, un engagement durable.

Le verdict des urnes est sans ambiguïté. Avec 66,9 % des suffrages exprimés les Wissoussiennes et les Wissoussiens nous ont renouvelé leur confiance. Ce choix fort, clair et assumé est un message de reconnaissance de la cohérence, du sérieux et de la justesse du projet porté collectivement pour notre ville.

Nous souhaitons adresser un remerciement sincère à l'ensemble des électrices et des électeurs qui se sont exprimés. Voter, s'il est un devoir civique, est avant tout un outil fondamental de notre démocratie. Par votre participation, vous avez fait vivre le débat républicain et donné toute sa légitimité à ce scrutin. La démocratie locale n'existe pleinement que lorsque les citoyens s'en emparent.

Cette réélection est bien sûr une satisfaction, mais elle est surtout une responsabilité. Derrière le résultat électoral, il y a une attente forte : celle de voir se concrétiser un programme partagé, expliqué, enrichi au fil des échanges, et désormais à mettre en œuvre dans la durée.

C'est précisément le sens de ce hors-série. Au-delà du temps électoral, il a pour vocation de mieux faire comprendre le fonctionnement du conseil municipal, le rôle du maire, des adjoints et des conseillers, les compétences de chacun et la manière dont, collectivement, les élus sont au service de Wissous et de ses habitants. La démocratie se renforce aussi par la pédagogie et la transparence de l'action publique.

Un mandat municipal n'est pas un sprint. C'est une course de fond. Notre projet est d'anticiper les projets structurants et de penser le Wissous de 2035-2040. Cela demande de la méthode, de la constance et de la concertation.

Si l'équipe municipale a été élue pour décider, elle le fera toujours en prenant le temps de l'écoute. Parce qu'aucun projet ne peut réussir sans être compris et partagé. Parce que chaque projet municipal est, avant tout, celui des Wissoussiennes et des Wissoussiens.

C'est avec cette conviction, mêlant humilité, détermination et proximité, que s'ouvre ce nouveau mandat : servir Wissous, avec vous. Pour vous !

Groupe de l'opposition

WISSOUS NOTRE VILLE

Au niveau municipal, le groupe minoritaire joue un rôle de contrôle du maire et de sa majorité.

Il examine les décisions locales (budget, urbanisme, services publics), pose des questions et demande des comptes. Il participe aux débats, propose des alternatives et peut influencer certains projets. Il favorise la transparence et contribue à un meilleur fonctionnement démocratique de la commune.

Pour notre part nous serons particulièrement attentifs au respect des promesses faites pendant la campagne.

Nous continuerons de proposer des solutions pour préparer notre ville à l'évolution climatique et pour accroître les espaces verts disponibles.

Nous demandons un accès fluide et complet aux documents administratifs. Il n'est pas acceptable, dans une démocratie locale moderne, de devoir multiplier les recours pour obtenir des informations pourtant essentielles à l'exercice de notre mandat. La transparence ne doit pas être une contrainte, mais un principe fondamental.

Dans le même esprit, nous demandons la création de commissions extra-municipales. Ces instances seraient essentielles : elles permettraient aux Wissoussiens de s'impliquer concrètement dans les décisions qui concernent leur cadre de vie et renforcerait la vitalité démocratique de notre commune.

Par ailleurs, la création d'une commission de contrôle financier nous apparaît indispensable. Elle participerait à une meilleure lisibilité des choix budgétaires et à la sécurisation des engagements financiers publics, dans l'intérêt de tous. Notre groupe d'opposition demande, en outre, la révision du règlement intérieur du conseil municipal. L'actuel, tel qu'il est, ne répond pas aux exigences d'un fonctionnement démocratique apaisé, respectueux de toutes les sensibilités et propice au débat.

Enfin, plusieurs éléments récents suscitent notre inquiétude. Le manque de transparence autour de la présence ponctuelle d'un médecin, suivie de son départ soudain au lendemain des élections, interroge légitimement. De même, le fait que les élus minoritaires n'aient pas été conviés ni à la réunion publique en amont, ni aux portes ouvertes du futur collège est regrettable, au regard de l'importance structurante de ce projet pour notre commune.

Notre démarche se veut ferme mais constructive. Nous croyons profondément qu'un dialogue respectueux et une gouvernance ouverte sont les conditions indispensables pour avancer ensemble.

« La qualité d'un débat se mesure à la place qu'il accorde à la contradiction. »

L'actualité s'adapte au calendrier !

APPEL À CANDIDATURE : commission communale des impôts directs (CCID)

La ville recherche des habitants volontaires pour rejoindre la commission communale des impôts directs (CCID). Cette commission participe, aux côtés de l'administration fiscale, à l'évaluation des valeurs locatives des logements et locaux professionnels, contribuant ainsi à une fiscalité locale plus équitable.

Conditions : avoir plus de 18 ans, être imposé à Wissous, être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne, disposer du droit de vote
Aucune expertise n'est requise.

Candidature : envoyer vos coordonnées et une courte présentation à urbanisme@wissous.fr

Inscriptions exposition de voitures anciennes

Dans le cadre de la Fête de la patate et du terroir, organisée chaque année, une exposition de voitures anciennes est proposée tout au long de la journée, aux côtés du vide-greniers et des animations. Vous possédez un véhicule antérieur à 1980 et souhaitez le présenter au public ?
Inscrivez-vous dès maintenant !
evenementiel@wissous.fr / 01 69 93 82 63



La parution de ce hors-série consacré aux élections entraîne un léger ajustement : la gazette municipale, initialement prévue début mai, paraîtra début juin. Pas d'inquiétude toutefois : les événements du mois de mai sont bien à retrouver dans ces pages !

À NOTER :

Tous les services municipaux, à l'exception de la police municipale, seront exceptionnellement fermés vendredi 15 et samedi 16 mai.

Inscriptions au vide-greniers 2026

Le dimanche 20 septembre, chineurs, promeneurs et curieux se retrouveront de 8h à 18h pour le traditionnel vide-greniers de la Fête de la patate et du terroir, organisé par la ville. Avant ce grand rendez-vous convivial, les inscriptions se dérouleront à la maison des associations :

- **pour les Wissoussiens :**
1^{er} et 2 juin de 8h à 12h et de 14h à 18h ;
- **pour tous :** 3, 4 et 5 juin de 9h à 12h -
31 août, 1^{er} et 2 septembre de 9h à 12h.



Conservatoire INTERCOMMUNAL

Préparer sa rentrée 2026-2027

Les réinscriptions pour les élèves déjà inscrits en 2025-2026 auront lieu du 11 au 25 mai via l'espace adhérent sur imuse-caps.fr/extranet (« accès usager »).

Les nouvelles préinscriptions seront ouvertes à partir du 26 mai sur le même site (« Pré-inscription », site Wissous). Les confirmations interviendront courant juillet 2026.

Plus d'infos : www.paris-saclay.com/conservatoire-a-wissous, www.wissous.fr/conservatoire, conservatoire.wissous@paris-saclay.com ou 01 60 19 70 70.

À NOTER :

- **23 et 24 mai :** week-end clarinette avec Claire de Varine,
- **31 mai :** spectacles de théâtre (Éveil 1 à 14h, Éveil 2 à 15h, Initiation 1 à 17h),
- **2 juin à 19h :** concert de piano (élèves de Sandrine Coquard).

L'agenda du mois de mai

7 mai



RÉVEIL MUSCULAIRE

10h30 - Parc Arthur Clark
Sur inscription : 01 64 47 27 41

8 mai



CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI 1945

11h au monument aux morts (rue Ténine)

15 mai



LA PHOTO DE MON POTE

20h30 - Saint-Ex'
Comédie - Tout public
Pour réserver : 01 69 93 89 04

17 mai



PÊCHE À LA TRUITE DES ENFANTS

8h - Parc Arthur Clark
Sur inscription : 01 69 93 82 63

19 mai
au 9 juin



EXPOSITION DES ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES DU CONSERVATOIRE

Médiathèque municipale.
Admirez les différentes expressions artistiques et votez pour vos œuvres préférées ! *Finissage de l'exposition en musique et annonce des gagnants le mercredi 10 juin à 18h30.* Tous publics.



Prox-e bus : vos démarches facilitées

Le Prox-e bus vous accompagne gratuitement dans vos démarches du quotidien (santé, famille, retraite, emploi, impôts, justice...). Sans rendez-vous, il met également à disposition des ordinateurs, une imprimante et propose des ateliers numériques. **Présent chaque mercredi de 14h à 17h (hors petites vacances scolaires)** (sous réserve de modification) :

- 06/05 : mairie
- 13/05 : Cucheron
- 20/05 : Saint-Ex'
- 27/05 : Saint-Eloi



20 mai

RACONTINES

10h30 - Médiathèque municipale
Entrée libre / Jusqu'à 4 ans



22 mai

DESTINATION TANGO - HOMMAGE À ASTOR PIAZZOLLA

20h30 - Saint-Ex'
Danse et musique - tout public
Buvette
Pour réserver : 01 69 93 89 04



27 mai

THÉÂTRE - LA GRANDE PREMIÈRE

20h - Saint-Ex'
Sur inscription : <https://www.helloas-so.com/associations/le-labo-theatre>



Organisée par
l'agglomération
Paris-Saclay

30 mai

FORMATION COMPOSTAGE

10h à 12h - Salle des fêtes
de la mairie
Infos : www.paris-saclay.com/vos-services/dechets-biodechets/compostage-la-glo-vous-aide/



30 mai

ATELIER CULINAIRE INTER GÉNÉRATIONNEL

14h30 à 18h30 - Restauration
scolaire école maternelle
La Fontaine
11 à 17 ans - Thème : Cakes salés
Sur inscription : 01 64 47 27 41



29, 30
et 31 mai

FÊTE DES VOISINS

Inscription via le formulaire ci-dessous
ou sur www.wissous.fr/article_1170_1_fete-des-voisins_fr.

Pour garantir les autorisations nécessaires et bénéficier de prêt de matériel (selon les stocks disponibles), **les inscriptions se feront jusqu'au 18 mai**. Toutes les demandes devront être déposées en mairie ou envoyées par courriel : evenementiel@wissous.fr.



Coupon d'inscription



Nom et prénom
Tél. portable
Quartier où aura lieu la fête
Adresse
Date et horaire

Nombre de personnes attendues
Tables souhaitées*
Bancs souhaités*
Barnums souhaités
Besoin d'un arrêté de circulation Oui Non

PERMANENCE *du maire et des élus* DE LA MAJORITÉ

SANS RENDEZ-VOUS
EN MAIRIE DE 16H30 À 18H30

Permanence annulée le 8 mai 2026,
en raison de la fête de la Victoire 1945.

PROCHAINE PERMANENCE :
VENDREDI 12 JUIN 2026

